De: françoise nicolas françoise.nicolas@hotmail.fr

Objet: Transposition of the directive on whistleblowers

Date: 30 janvier 2022 à 11:44

À: cab-reynders-contact@ec.europa.eu



Dear Didier Reynders,

As a former French diplomat and whistle-blower, I sent my file to Ingrid Bellander Toladino. With this letter, I'm making sure you also got it.

Sincerely, Françoise Nicolas

Début du message réexpédié :

De: francoise nicolas < francoise.nicolas@hotmail.fr >

Objet: Signalement relatif à la transposition en FRANCE, de la directive sur les lanceurs d'alerte

Date: 3 janvier 2022 à 16:39:02 UTC+1

À: "EU-WHISTLEBLOWER-DIRECTIVE@ec.europa.eu" < EU-WHISTLEBLOWER-DIRECTIVE@ec.europa.eu >

Signalement relatif à la transposition en FRANCE, de la directive sur les lanceurs d'alerte

Madame, Monsieur,

Le projet de loi nº 4398 de transposition de la directive européenne nº 2019/1937[2] prévoit d'élargir les prérogatives du Défenseur des Droits. Je joins un signalement susceptible de confirmer le constat que le Défenseur des Droits trahit sa mission de protection des lanceurs d'alerte.

Je suis une ancienne diplomate française.

En poste à l'ambassade de France au Bénin, responsable d'un service (les Bourses d'études, Missions, Invitations, B.M.I.) j'ai constaté et signalé en interne des détournements de fonds publics à grande échelle qui engageaient ma responsabilité de chef de service. Ce signalement en interne me valut des menaces de ma hiérarchie communiquées à des avocats, suivies peu après d'une violence agression à mon bureau (strangulation). Il n'y eut pas d'enquête. J'ai été sanctionnée de maintes façons jusqu'à ma radiation de la Fonction publique en 2018.

Chronologiquement, je ne fus pas le premier lanceur d'alerte. William Bénichou mon N+2, m'a expliqué avoir eu en mains les preuves comptables de détournements de fonds publics à l'échelle de l'ambassade en me qualifiant de « pivot du dispositif ». Ce N+2 en fit rapport au ministère des Affaires étrangères et à l'Elysée. Il fut provisoirement écarté du ministère des Affaires étrangères. Pendant sa traversée du désert, William Bénichou fut embauché par son ami, Jacques Toubon, futur Défenseur des Droits (année 2009).

Le 19 octobre 2018, Jacques Toubon, Défenseur des Droits m'a écrit: « (...) En conséquence, au regard des compétences du Défenseur des Droits en matière de protection des lanceurs d'alerte et sans contester la réalité des faits que vous décrivez ou le préjudice que vous estimez avoir subi, l'examen de votre dossier n'a pas permis d'établir l'existence de représailles de la part de votre

employeur à votre égard et l'instruction de votre réclamation ne peut être poursuivie » ». (pièce jointe 1)

J'ai protesté. En vain. Mes saisines adressées à Claire Hédon, le nouveau Défenseur des Droits restent sans réponse. En pièce jointe 2, ma dernière saisine en date du 27 juillet 2021 qui explique mon alerte à partir d'extraits de 29 documents qui étaient joints à cette dernière saisine.

Par ailleurs, sur la façon dont sont traités les lanceurs d'alerte devant les juridictions françaises, dans mon cas, la plus haute juridiction administrative, le Conseil d'Etat, vient de valider ma radiation de la Fonction publique (pièce jointe 3). Dans son pourvoi, mon avocat développait mes démarches pour être reconnue lanceur d'alerte, en plus de l'absurdité du fondement officiel de ma radiation, une invalidité inventée de toutes pièces (pièce jointe 4). Comme déjà par le passé, ces faits avérés ne furent absolument pas pris en compte et le Défenseur des Droits ne m'a pas protégée.

Je reste à votre disposition pour vous fournir tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations,

Françoise Nicolas

(33)6.48.97.46.93

- 1..... courrier de Jacques Toubon, Défenseur des Droits en date du 19 octobre 2018.
- 2...... ma cinquième saisine adressée à Claire Hédon, successeur de Jacques Toubon, en date du 27 juillet 2021 et restée sans réponse à ce jour.
- 3..... décision du Conseil d'Etat du 9 décembre 2021.
- 4..... pourvoi devant le Conseil d'Etat.









PJ₁ PJ₂ 2018-1...ier.pdf 2021-0...ine.pdf complé...tat.pdf

PJ 3 pourvoi